



N° 12644*01

**DEMANDE DE MODULATION DES APPELS FRACTIONNES OU PRELEVEMENTS MENSUELS
EN CAS DE VARIATION DE REVENUS PROFESSIONNELS**
(Non salariés agricoles et artisans ruraux)

Article L. 731-22 du Code Rural
Article L. 136-4-I du Code de la Sécurité Sociale
Article D. 731-17-1 du Code Rural

Dossier suivi par : _____

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal

Commune :

N° de Sécurité Sociale :

Je soussigné(e), déclare que mes revenus professionnels, pris en compte pour le calcul de mes cotisations et contributions sociales, subissent une variation à la hausse ou à la baisse⁽¹⁾.

Je demande que mes fractions⁽²⁾ ou échéances mensuelles⁽²⁾ de cotisations et contributions sociales de l'année 20.... soient calculées sur une base intégrant mes revenus professionnels estimés de l'année précédente 20..... (voir notice explicative).

REGIME D'IMPOSITION

MONTANT DU REVENU ESTIME (ne pas porter les centimes)

Bénéfices agricoles (BA ou BAF)

Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)

Bénéfices non commerciaux (BNC)

Rémunérations de l'article 62 du Code Général des Impôts

Revenus de capitaux mobiliers (RCM)

Je prends acte que si mes revenus définitifs sont supérieurs de plus d'un tiers aux revenus estimés, une majoration de 10 % sera appliquée sur le complément de cotisations et contributions sociales appelé.
Une remise gracieuse de majoration peut vous être accordée sous certaines conditions.

FAIT A SIGNATURE

LE

(1) La demande de modulation ne concerne pas la cotisation due au titre de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA) ni la contribution formation professionnelle continue.
(2) Veuillez rayer la mention inutile.